

## Séance du 8 mai 2017

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 8 mai 2017 à 20 h 00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,  
Mme Jocelyne Bouchard,  
M. Richard Mireault,  
Mme Jocelyne Calvé,  
M. Jacques Martin,  
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

**2017-05-069**      **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20 h 00 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

**2017-05-070**      **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, avec ajout, sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par M. Jacques Martin.

**2017-05-071**      **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu que le procès-verbal de la séance du 10 avril dernier soit approuvé tel que rédigé.

### **Communications du Conseil**

**2017-05-072**      **Projets particuliers d'urbanisme**

Sur proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par M. Jacques Martin, il est résolu que le projet de règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble soit adopté. La séance publique de consultation est fixée au 10 juin à 9 h 00 au lieu habituel des séances.

**2017-05-073**      **Schéma de couverture de risques**

**Considérant** que le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022;

**Considérant** que le schéma de couverture de risque 2017-2022 prévoit un plan de mise en œuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la municipalité de Saint-Didace notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que la municipalité de Saint-Didace prend en considération les actions prévues au paragraphe 19 et 20 de l'article 7.1 du schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022 de la MRC de D'Autray.

**2017-05-074**      **Subvention aux Amis de l'environnement de Brandon**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu qu'un montant de 50 \$ soit versé à l'organisme « Les Amis de l'environnement de Brandon » pour les aider à organiser un évènement dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts.

Pendant les discussions sur le point suivant, Mme Jocelyne Bouchard se retire des débats

**2017-05-075**      **Équipements au parc Claude-Archambault**

Considérant que l'abri du carré de sable ainsi que les balançoires à bascule au terrain de jeux doivent être remplacés, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Manon Champigny et résolu que la soumission de M. Jean-Guy Lagacé pour l'abri du carré de sable (1 500 \$) et de Go-élan pour les balançoires (3 362.82 \$) soient acceptées. Ces deux soumissions comprennent les taxes.

Mme Bouchard participe de nouveau aux débats

**2017-05-076**      **Demande de Mme Annie Béchar**

Suite à la demande de Mme Annie Béchar pour traverser le chemin Maskinongé avec une conduite d'eau, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu que cette permission soit accordée. Tout dommage à la suite de cette intervention devra être réparé.

**2017-05-077**      **Guide touristique Brandon**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la municipalité participe à l'édition du guide touristique « *Naturellement Brandon* » pour un montant de 458 \$.

**2017-05-078**      **Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur**

Sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à l' « Agence régionale de mise en valeur des forêts privées » au coût de 100 \$.

**Rapports**

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les documents suivants :

- Les permis émis durant le mois;
- Le rapport sur les travaux exécutés dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- Le rapport financier pour l'exercice financier 2016 et il en donne une brève explication;
- L'état du surplus accumulé;
- Un état comparatif des revenus et dépenses entre les exercices 2015 et 2016;
- Le suivi budgétaire;
- Le rapport de l'architecte sur l'état de l'actuel chalet des loisirs.

2017-05-079

**Rapport sur le PAERRL**

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le rapport sur les travaux exécutés dans le cadre du « Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Routier Local » soit accepté tel que déposé et atteste de sa véracité.

2017-05-080

**Rapport financier 2016**

Suite au dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport financier 2016, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu que ledit rapport soit accepté.

2017-05-081

**Rapport de l'architecte**

Il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que le rapport de M. Richard L. Gravel, architecte, sur l'état de l'actuel chalet des loisirs soit accepté tel que présenté.

2017-05-082

**Nomination du représentant à Revenu Québec**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un représentant auprès de Revenu Québec;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier est responsable des activités financières de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que :

(Allard André  
secrétaire-trésorier  
trois derniers chiffres du NAS : 783)

André Allard soit autorisé à

- consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité pour toutes les périodes et toutes les périodes d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne;
- effectuer l'inscription de la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises.

Il est aussi accepté que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée à l'unanimité.

**2017-05-083**     **Avis de motion (règlement sur les animaux)**

Mme Jocelyne Bouchard donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement SEC-aut-001 concernant le contrôle des animaux. L'objet de cette modification concerne le nombre de chiens permis dans certaines zones de même que la validité des médaillons émis par d'autres municipalités.

**2017-05-084**     **Avis de motion (conditions d'obtention des permis de construction)**

M. Pierre Brunelle donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement URB-per-001 intitulé « *Règlement relatif aux conditions d'obtention des permis de construction* ». La modification porte sur l'obligation d'un terrain d'être adjacent une rue publique ou privée.

**2017-05-085**     **Avis de motion (règlement de construction)**

M. Pierre Brunelle donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement URB-con-001, intitulé « *Règlement de construction* ». La modification porte sur les normes de construction d'une voie de circulation ainsi que sur les infractions au règlement.

**2017-05-086**     **Avis de motion (règlement administratif d'urbanisme)**

M. Pierre Brunelle donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement URB-adm-001, « *Règlement administratif d'urbanisme* ». La modification porte sur le tarif des permis ainsi que le délai de validité.

**2017-05-087**     **Avis de motion (règlement de lotissement)**

M. Pierre Brunelle donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement URB-lot-001, « *Règlement de lotissement* ». Cette modification porte sur les normes concernant le tracé des voies de circulation.

**2017-05-088**     **Avis de motion (règlement de zonage)**

M. Pierre Brunelle donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement URB-zon-001, « *Règlement de lotissement* ». Cette modification porte sur divers sujets dont les définitions, les usages et bâtiments complémentaire, les règles d'affichage, les usages dans certaines zones et les infractions.

**2017-05-089**     **Comptes**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 94 125.15 \$, et la liste des factures payées par internet, au montant de 9 387.89 \$, soient approuvées et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

**2017-05-090**     **Projet pilote (service d'aide aux familles)**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu qu'un montant de 20 000 \$ soit réservé, sur deux ans, pour la mise sur pied d'un service de garde parascolaire pour l'enfance.

**Période de questions**

**2017-05-091**      **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21 h 25 sur motion de M. Pierre Brunelle appuyée par Mme Jocelyne Calvé.